

J'ai surligné en jaune la phrase qui parle de la Corse et des DOM

<http://www.cre.fr/reseaux/reseaux-publics-d-electricite/description-generale>



[Accueil](#) > [Réseaux](#) > [Réseaux publics d'électricité](#) > **Description générale**

Description générale

Les réseaux publics d'électricité sont les infrastructures qui permettent d'acheminer l'énergie depuis les installations de production jusqu'aux installations de consommation.



L'essentiel

On distingue trois niveaux de réseaux :

- le réseau de grand transport et d'interconnexion qui achemine, en 400 kV ou 225 kV de grandes quantités d'énergie sur de longues distances avec un faible niveau de perte (« autoroutes de l'énergie ») ;
- les réseaux régionaux de répartition qui répartissent l'énergie au niveau des régions et alimentent les réseaux de distribution publique ainsi que les gros clients industriels en 225 kV, 90 kV et 63 kV ;
- les réseaux de distribution à 20 kV et 400 V, qui desservent les consommateurs finals en moyenne tension (PME-PMI) ou en basse tension (clientèle domestique, tertiaire, petite industrie).

Le réseau public de transport de l'électricité est exploité par RTE.

Les réseaux publics de distribution sont la propriété des communes qui peuvent en confier la gestion à ERDF (pour 95 % des réseaux de distribution du territoire métropolitain continental), ou à des entreprises locales de distribution (ELD) par le biais de contrats de concession.

Les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité exercent des monopoles régulés par la Commission de régulation de l'énergie.

Introduction

Les réseaux publics d'électricité sont constitués par un ensemble de conducteurs et de postes électriques permettant d'acheminer l'énergie depuis les installations de production jusqu'aux installations de consommation.

Les conducteurs sont les lignes aériennes ou les câblages souterrains (ou les câblages courant en façades d'immeubles) desservant le territoire selon un schéma maillé ou arborescent. Pour des raisons tenant à des calculs technico-économiques, ils sont exploités à différents niveaux de tension.

Les postes électriques sont situés aux nœuds du maillage ou de l'arborescence des conducteurs. Ils accueillent les transformateurs (pour le changement de niveau de tension), les organes d'aiguillage et de manœuvre des flux et les équipements de surveillance et de sécurité du réseau.

La gestion des réseaux publics français d'électricité est confiée par l'article 2 de la loi du 10 février 2000 à deux types d'acteurs :

- le gestionnaire du réseau de transport qui exploite le réseau de haute et de très haute tension ;
- les gestionnaires des réseaux de distribution qui exploitent les réseaux de moyenne et basse tension.

Les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité exercent des monopoles régulés par la Commission de régulation de l'énergie.

☞ [Consulter le module pédagogique consacré à l'électricité en cliquant ici](#)

Le réseau public de transport

Le réseau public de transport de l'électricité se compose d'un réseau dit « de grand transport et d'interconnexion », d'une part, et d'un réseau dit « de répartition », d'autre part. Leur longueur cumulée représente environ 100.000 kilomètres.

Le réseau de grand transport et d'interconnexion, exploité à 400 000 et 225 000 volts (dits « réseaux HTB »), permet de transporter d'importantes quantités d'énergie sur de longues distances. Ses lignes forment ce que l'on pourrait appeler les « autoroutes de l'électricité ». Elles desservent les interconnexions avec les réseaux des pays étrangers, les centrales nucléaires et quelques grandes installations de production hydraulique et thermique, ainsi que les réseaux de répartition.

Le réseau de répartition assure le transport de l'électricité à l'échelle régionale. Il est exploité aux autres niveaux de tension HTB (225 000, 90 000 et 63 000 volts). Ses lignes permettent d'acheminer l'électricité jusqu'aux consommateurs industriels et jusqu'aux réseaux de distribution. Elles collectent aussi l'énergie produite par les installations de production de taille intermédiaire.

Le réseau public de transport de l'électricité est la propriété de RTE EDF Transport, filiale d'EDF à 100 %, et est exploité par lui.

Les réseaux publics de distribution

Les réseaux publics de distribution de l'électricité acheminent l'énergie électrique jusque chez les particuliers, mais aussi chez les artisans, PME et petites industries. Ils collectent, également, l'énergie produite par la plupart des fermes éoliennes, les installations de production photovoltaïque et la majorité des installations de cogénération. Ils sont composés de réseaux exploités à 20 000 et 15 000 volts, dits « réseaux HTA », et de réseaux exploités à 400 volts triphasé et 230 volts monophasé, dits « réseaux BT ». Leur longueur cumulée représente plus de 1,3 millions de kilomètres.

L'interface entre le réseau public de transport et les réseaux publics de distribution est constituée par environ 2.200 postes de transformation HTB/HTA dits « postes sources ». L'interface entre les réseaux HTA et les réseaux BT est constituée par les postes de transformation dits « postes de distribution ». On en compte plus de 700 000.

Les réseaux publics de distribution sont la propriété des communes. Celles-ci peuvent déléguer tout ou partie de leur compétence d'autorité concédante à des syndicats intercommunaux ou départementaux. Si elles ne l'assurent pas elles-mêmes par le biais de régies, ces autorités concédantes ont confié la gestion de leurs réseaux de distribution à Électricité Réseau Distribution France (ERDF), filiale d'EDF à 100 % (pour 95 % des réseaux de distribution du territoire métropolitain continental), ou à des entreprises locales de distribution (ELD) par le biais de contrats de concession. **En Corse et dans les départements et collectivités d'outre-mer, c'est EDF Systèmes Energétiques Insulaires (SEI) qui est le gestionnaire des réseaux publics de distribution.**

Les régies et les ELD sont au nombre d'environ 160. Quatre d'entre elles comptent plus de 100 000 clients. Il s'agit de Gérédis (Deux-Sèvres), Électricité de Strasbourg Réseaux (ESR – Bas-Rhin), SRD et URM (Metz).